



PROCÈS-VERBAL N°02

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mercredi 19 août 2026

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Sébastien TEISSIER,

Excusé(s) : Messieurs Jean Luc BOYER, Joël CATHALAN, Philippe GLORIES, Carlos MAGALHAES,

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Référent installation : Monsieur José DUARTE : terrains@occitanie.fff.fr

Référent Eclairage : Monsieur André REALLAND : referenteclairage@footoccitanie.fr, Monsieur Frédéric LASCROUX : frederic.lascroux@footoccitanie.fr

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

POUR RAPPEL

La Commission constate que la hauteur des buts n'est pas conforme et demande sa mise en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant la prochaine compétition et rappelle que cette vérification devra être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

La Commission rappelle que la zone technique devra être tracée en pointillés devant chaque abri de touche des joueurs (cf. Art 3.5 du Règlement des T&IS) et que cette vérification devra être

faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*

A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*

PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

SYN : *Terrain Synthétique*

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LABASTIDE D ANJOU - STADE LOUBATIERES - ANNEXE - NNI 111780102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 18/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 19/08/2036.

1.2 Confirmation de classement

RAISSAC SUR LAMPY - STADE MUNICIPAL - NNI 113080101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 13/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/07/2026 par la CDTIS,

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Absence des bancs de touche joueurs pour un classement niveau T5 (Art. 3.9.5.2.)

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- les filets de buts sont en mauvais états, ils sont à remplacer (Art. 3.9.2.)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN Prov jusqu'au 19/08/2036.

SAISSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 113670101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 13/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 19/08/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le

31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

VENTENAC CABARDES - STADE MUNICIPAL - NNI 114040101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 13/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 19/08/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LABASTIDE D ANJOU - STADE LOUBATIERES - ANNEXE - NNI 111780102

Cette installation est classée FOOT A8

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 69 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. classe cette installation d'éclairage en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

SAISSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 113670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 85 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

PONT DE SALARS - Stade Du Dock - NNI 121850201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 17/06/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 21/07/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 22/07/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 22/07/2026,

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la réception des tests, la Commission prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 27/01/2027.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PONT DE SALARS - Stade Du Dock - NNI 121850201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/07/2026

Etude photométrique en date du 21/01/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 183 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2030.

2.2 Confirmation de classement

LA CAVALERIE - STADE HONNEUR - NNI 120630102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/06/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/09/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 161 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 03/09/2029.

ONET LE CHATEAU - STADE DE LA ROQUE 1 - NNI 121760201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 20/04/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 222 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19/08/2030.

ONET LE CHATEAU - STADE DE LA ROQUE 2 - NNI 121760202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/04/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 163 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2030.

SEBAZAC CONCOURES - STADE CHRISTIAN DUMAS 1 - NNI 122640101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 21/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 234 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19/08/2030.

SEBAZAC CONCOURES - STADE CHRISTIAN DUMAS N° 2 - NNI 122640102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30/09/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 140 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

SEVERAC D AVEYRON - STADE DE LA CATONNERIE - NNI 122700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 234 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

SEVERAC D AVEYRON - STADE PAUL SAMSON - NNI 122700301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 124 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

ST GEORGES DE LUZENCON - STADE DES RIVIÈRES 1 - NNI 122250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/05/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

MAYRAN - STADE MUNICIPAL - NNI 121420101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 21/08/2029

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 12/05/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 16/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 29/06/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 210 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NAUCELLE - STADE DES LAURINES - NNI 121690201

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 28/07/2030

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 07/11/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 21/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 31/03/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 67 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 288 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PIERREFICHE - Stade IntercommunaL - NNI 121820101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 29/05/2029

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 24/03/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 29/06/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 21/05/2026

Dimension de l'aire de jeu : 99 x 58 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 23°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 184 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

RODELLE - STADE BEZONNES - NNI 122010101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/09/2028

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 10/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 20/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 24/03/2026

Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 181 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LAROCHE D OLMES - Futsal ExterieurR - NNI 091579901

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST PAUL DE JARRAT - STADE FRANÇOIS SANCHEZ - NNI 92720101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/03/2028

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 22/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 15/04/2026

Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 23°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ANIANE - STADE PRÉS DE LA VILLE - NNI 340100101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 20/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 19/08/2036.

GIGNAC - STADE GUY PAULET - NNI 341140101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 22/07/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 09/04/2026 en date du T5 PN, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 19/08/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

MONTPEYROUX - Stade Municipal 2 - NNI 341730101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 03/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/11/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 19/08/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BALARUC LES BAINS - SALLE POLYVALENTE DU PUECH MEJA - NNI 340239901

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 20/10/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 08/04/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 17/08/2036. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

FLORENSAC - STADE DE LA PRADE - NNI 341010201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MONTFERRIER SUR LEZ - STADE ERNEST BROUSSE - NNI 341690201

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 28/11/2029

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/07/2026, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 15/06/2026, et du document transmis :

- A.O.P. en date du 16/09/2010,

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/07/2036.

ST MARTIN DE LONDRES - STADE DE LA PRAIRIE - NNI 342740201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 23/05/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 17/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BALARUC LES BAINS - Stade Jean Claude CombalaT - NNI 340230101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/08/2026

Etude photométrique en date du 26/01/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 215 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2030.

2.2 Confirmation de classement

BALARUC LES BAINS - SALLE POLYVALENTE DU PUECH MEJA - NNI 340239901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 18/02/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/06/2026

Etude photométrique en date du 24/11/2020

Type de projecteurs : LED

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 731 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 19/08/2030.

LATTES - STADE CHRISTIANE/STÉPHANE ALES - NNI 341290202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/07/2026

Etude photométrique en date du 02/06/2021

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 219 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CODOGNAN - COMPLEXE ALL FIVE ACADEMY - NNI 300831101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 11/06/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/07/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES.

CODOGNAN - COMPLEXE ALL FIVE ACADEMY 2 - NNI 300831102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 13/04/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/07/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CAVILLARGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 300760101

Cette installation est classée niveau T6 PN jusqu'au 13/10/2035

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation et devient SANDIE TOLETTI.

La Commission prend note.

BOUILLARGUES - COMPLEXE SPORTIF AGORA FOOT - NNI 300470201

Cette installation est classée niveau T4 SYN jusqu'au 06/07/2036

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation et devient REMY PETRIER

La Commission prend note.

BOUILLARGUES - COMPLEXE SPORTIF AGORA FOOT ENTRAINEMENT - NNI 300470202

Cette installation est classée niveau T7 SYN jusqu'au 06/07/2036

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation et devient ALAIN BERTRAND

La Commission prend note.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ALES - STADE PIERRE PIBAROT - NNI 300070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 16/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 512 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 19/08/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

LANGLADE - STADE RAYMOND ROURE - NNI 301380101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 03/06/2031

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 21/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 03/06/2031

Dimension de l'aire de jeu : 100x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 13.5m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 16°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 281 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PUJAUDRAN - STADE GUY CRAPIZ - NNI 323340101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/04/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 113 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.10

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.25 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

FONSORBES - STADE LYCEE CLEMENCE ROYER - NNI 311870301

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance du dossier de la demande du propriétaire de de classement en Niveau T5 SYN en date du 26/02/2026 ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 21/02/2024,
- Rapport de visite en date du 06/07/2026,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Au regard de l'élément transmis, la Commission prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/08/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.2 Confirmation de classement

AURIAC SUR VENDINELLE - STADE COEUR LAURAGAIS - NNI 310260102

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 24/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 18/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19/08/2026 par la CRTIS,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- Absence de vestiaires joueurs affectés à cette installation (Art. 4.6.1)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 19/08/2036.

TOULOUSE - STADE GIRONIS 2 - NNI 315550702

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 20/12/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 16/04/2026, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 05/07/2026 par la CRTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- zone technique non tracée (à effectuer avant le début du championnat)

Les tests in situ seront à fournir avant le 02/10/2033

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN jusqu'au 19/08/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

FONSORBES - GYMNASSE CLEMENCE ROYER - NNI 311879901

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 17/05/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

TOULOUSE - STADE SORDELOS 1 - NNI 315550302

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 15/06/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 S en date du 07/01/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 15/06/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 S jusqu'au 15/06/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LAFITTE VIGORDANE - Stade Gerard Bendichou - NNI 312610101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/06/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 97 lux (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (97 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

2.2 Confirmation de classement

AURIGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ SERVAT - NNI 310280101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 187 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

BALMA - STADE MUNICIPAL N°4 - NNI 310440104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 174 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.09) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

CASTANET TOLOSAN - COMPLEXE SPORTIF DE LAUTARD N°1 - NNI 311130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 22/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 328 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19/08/2028.

L ISLE EN DODON - STADE MARIUS CAMPGUILHEM - NNI 312390101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 211 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

LESTELLE - STADE MUNICIPAL - NNI 312960101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 121 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

MONTBERNARD - STADE MUNICIPAL - NNI 313630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 136 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/08/2028.

MURET - Complexe Sportif Nelson Paillou 5 - NNI 313950305

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/05/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 208 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

MURET - Complexe Sportif Nelson Paillou 6 - NNI 313950306

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/02/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 217 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19/08/2028.

MURET - STADE COLETTE BESSON - NNI 313950401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 260 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

SOUES - STADE DU LAC - NNI 654330201

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 13/02/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 01/07/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/07/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 19/08/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ARGELES GAZOST - STADE DU TILHOS 1 - NNI 650250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/06/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 163 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

BARBAZAN DEBAT - STADE MUNICIPAL - NNI 650620201

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 10/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10/06/2026

Dimension de l'aire de jeu : 80 x 40 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16 m (Non conforme)

Nombre total de projecteurs : 2

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : /

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = /

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 114 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

Elle constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

- Hauteur de feu < à 18 m : les POINTS BIS et le GR sont obligatoires

- Absence d'inclinaison

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE DEFAVORABLE** pour un classement de l'éclairage.

BARBAZAN DEBAT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 650620202

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 10/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06/05/2026

Dimension de l'aire de jeu : 90 x 45 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 4

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 115 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ANGLARS - STADE GEORGES LESPINE - NNI 460040101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/04/2026

Etude photométrique en date du 11/01/2024

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 166 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 22/04/2030.

2.2 Confirmation de classement

BAGNAC SUR CELE - STADE ROBERT BORIES 2 - NNI 460150201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/04/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 133 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

CANET EN ROUSSILLON - Stade Saint Michel - NNI 660370103

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 01/09/2023

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 19/08/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

CANET EN ROUSSILLON - STADE SAINT MICHEL 1 - NNI 660370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 16/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 497 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 19/08/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

THUIR - STADE EUGÈNE RIBÈRE 2 - NNI 662100102

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/06/2031

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 05/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 03/07/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 14m (Non conforme)

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 73° (Non conforme)

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 53 (Non conforme)

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 278 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

Elle constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

- manque les POINTS BIS

- Inclinaison > 70°

- GR : 50 max

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE DEFAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 4 - NNI 821210104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/11/2025

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 168 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 25/11/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

LAVAU - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 811400201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/05/2030

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 152 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 19/08/2030.

2.4 Avis préalable

LAGRAVE - STADE RENÉ PELISSOU 1 - NNI 811310101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 16/03/2026

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 13/10/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 03/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 16/03/2026

Dimension de l'aire de jeu : 101 x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 174 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

